

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de LONGPERRIER,

- **Vu** la Loi du 02 mars 1982 modifiée,
- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales, et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,
- **Vu** le code de la Route, notamment les articles L 41 I-I, R 411-8, R 411-25, R 417-1 à R 471-13,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents,

Considérant la demande par l'association **RUN ECO TEAM** pour la 19^{ème} édition de l'événement sportif et éco-citoyens représentée par M. Patrick BUSSCHAERT domicilié à Longperrier (77230).

Considérant le parcours de footing et le parcours de marche qui va être réaliser le **samedi 26 septembre 2026 de 9H30 à 12H30**.

Considérant les plans de parcours ci-joint.

ARRÊTE

Article 1 : Le **samedi 26 septembre 2026 de 9h30 à 12h30**, l'association **RUN ECO TEAM** est autorisée à organiser un footing et une marche au sein de la commune de Longperrier.

Article 2 : Le parcours se fera exclusivement sur les trottoirs selon les plans joints à l'arrêté.

Article 3 : La circulation des véhicules de secours et de sécurité pourra se faire librement.

Article 4 : La signalisation des parcours sera mise en place par l'association **RUN ECO TEAM**. Et ne devra pas faire obstacle aux libres accès des immeubles et maisons.

Article 5 : La sécurité des participants, lors du footing ainsi que de la marche, est sous la responsabilité de l'association **RUN ECO TEAM**.

Article 6 : L'association **RUN ECO TEAM** devra prendre toutes les dispositions pour assurer la protection des piétons et des usagers des voies.

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Mairie de Longperrier – 2 rue de Maincourt – 77230 Longperrier
Tél : 01.60.03.00.04 – Email : travaux.voirie@mairie-longperrier.fr

Article 7 : La responsabilité de la commune ne saurait être recherchée en cas d'accident. L'association **RUN ECO TEAM** sera seule responsable de tout incident ou accident.

Article 8 : Le présent arrêté sera consultable en mairie et affiché par l'association **RUN ECO TEAM** sur les deux parcours de l'événement.

Article 9 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dammartin-en-Goële,
- Monsieur le commandant du Centre de Secours de Dammartin-en-Goële.
- Monsieur le chef de la police intercommunale,
- Monsieur Patrick BUSSCHAERT, Président de l'association RUN ECO TEAM.

qui sont chargés chacun en ce qui les concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Longperrier, 20 août 2026

Mme le Maire, Florence RONGIONE



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Mairie de Longperrier – 2 rue de Maincourt – 77230 Longperrier
Tél : 01.60.03.00.04 – Email : travaux.voirie@mairie-longperrier.fr

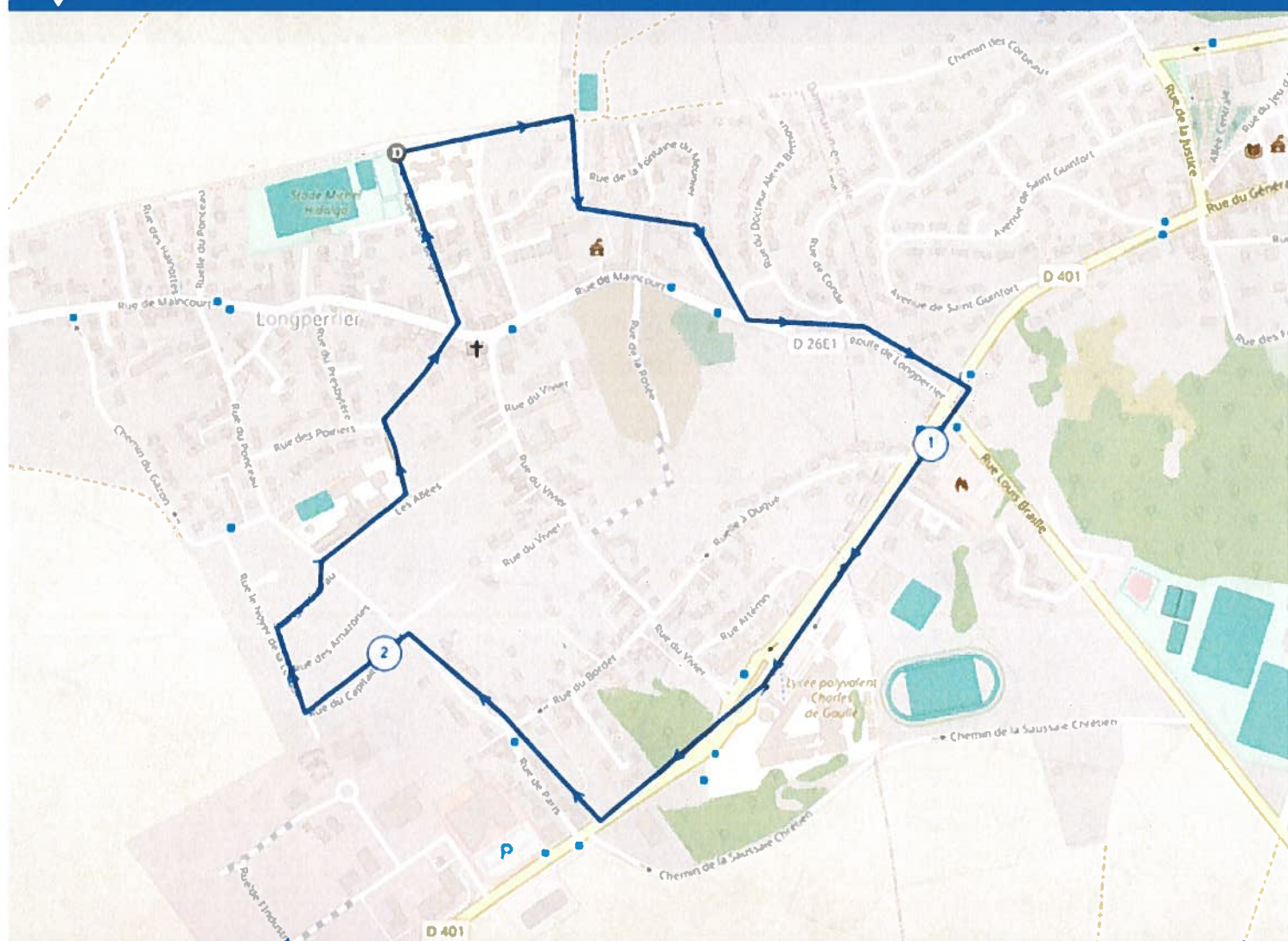
19^{ème}
ÉDITION



En partenariat avec



RENDEZ-VOUS 10H CITY DE LONGPERRIER FR 77



SEUL ON VA VITE ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN

ÉVÈNEMENT SPORTIF ÉCO-CITOYEN

19^{ème}
ÉDITION



RUN ECO
TEAM 
LONGPERRIER

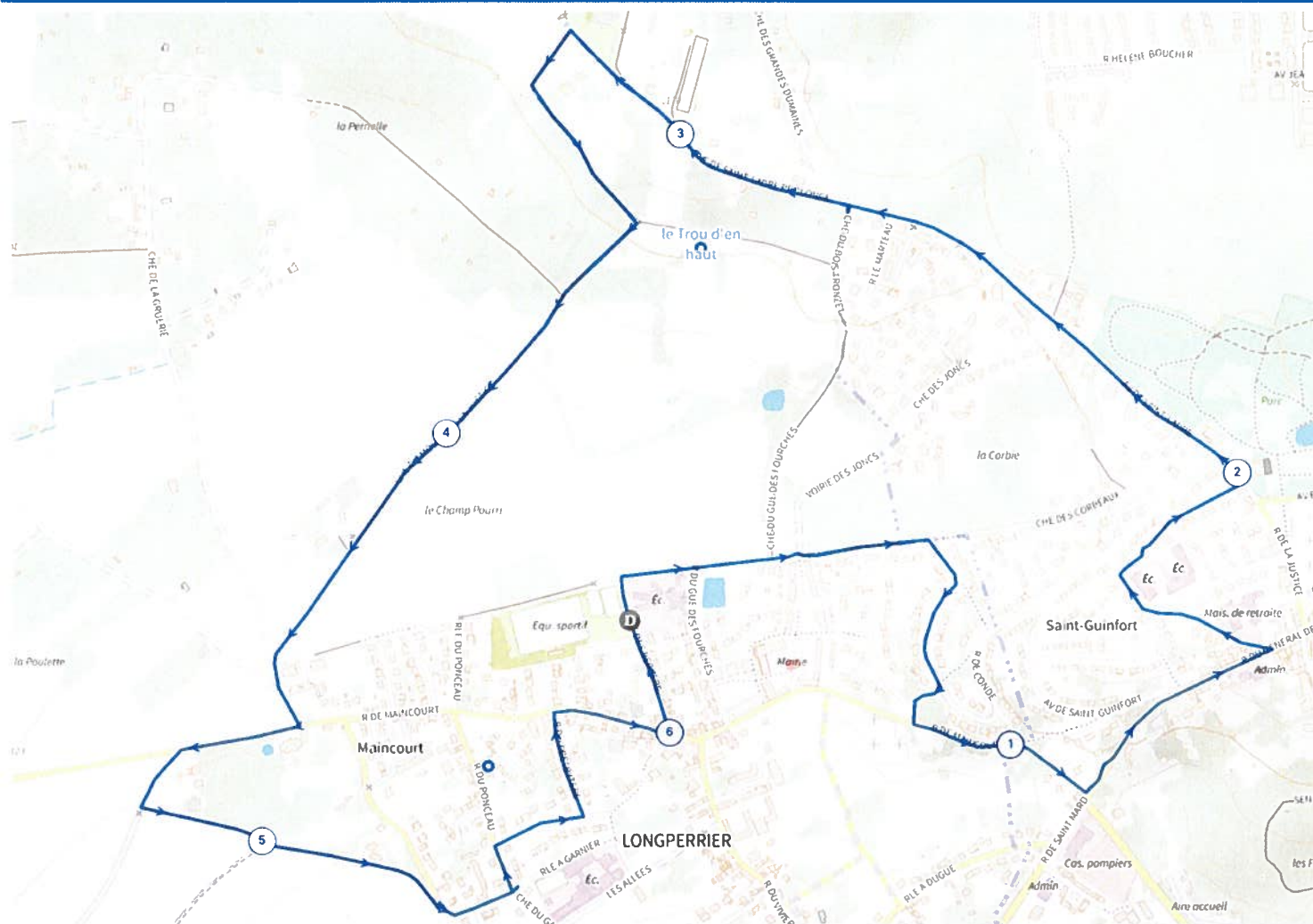
En partenariat avec



SAMEDI 26 SEPT 2026 DE 10H À 12H



RENDEZ-VOUS 10H CITY DE LONGPERRIER FR 77



PARCOURS DE FOOTING 7KM

SEUL ON VA VITE ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN

19^{ème}
ÉDITION

En partenariat avec

RÉMORA
INGENIERIE

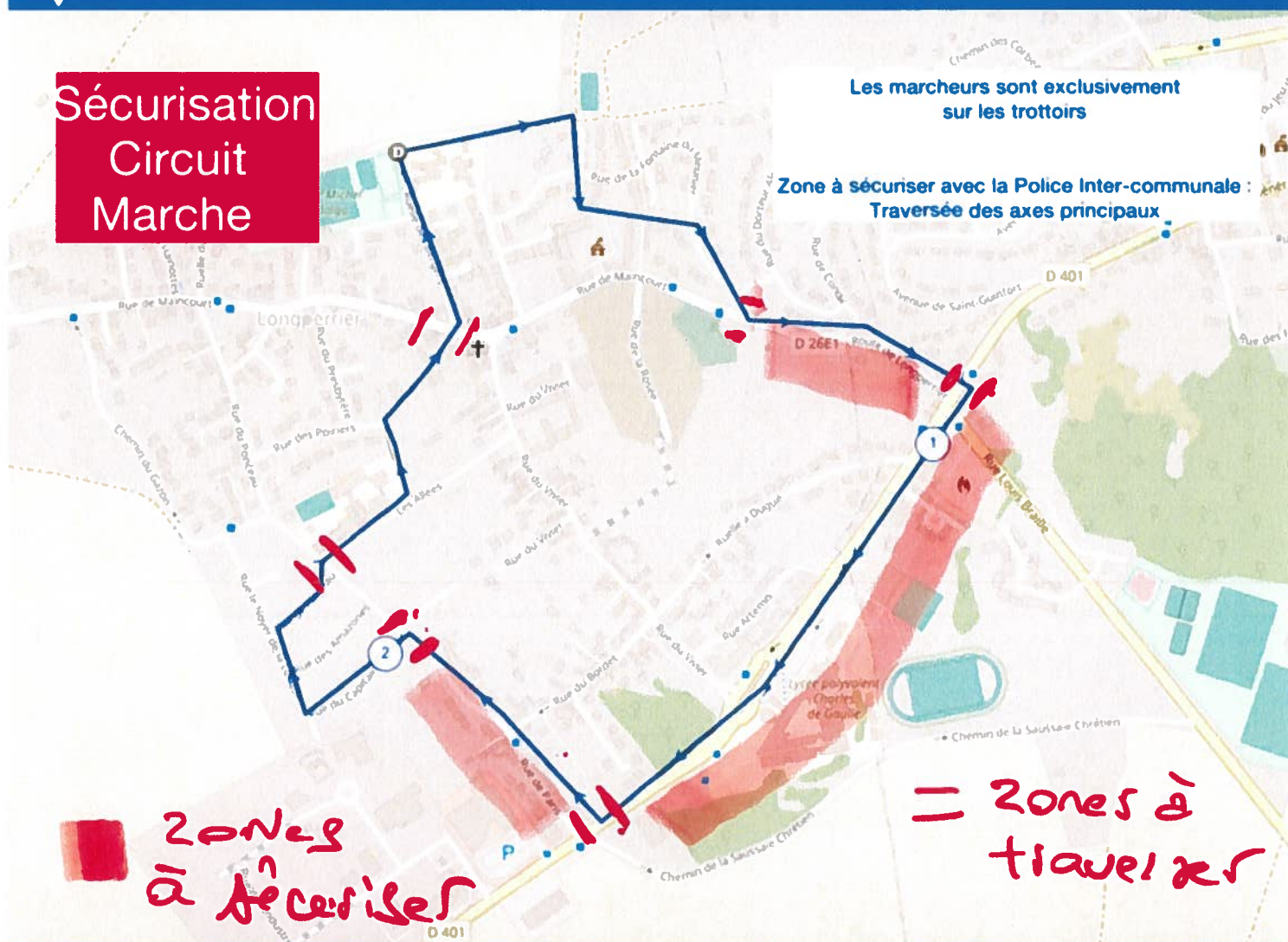


 **RENDEZ-VOUS 10H CITY DE LONGPERRIER FR 77**



Les marcheurs sont exclusivement sur les trottoirs

Zone à sécuriser avec la Police Inter-communale :
Traversée des axes principaux



zones à dévaliser

= Zones à traverser

PARCOURS DE MARCHÉ 3KM

SEUL ON VA VITE ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN